

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juillet 2022

Présents : Serge BARTHES, Michel PERCHERON, Anne HIRTZIG, Olivier MEROU, Guy GALINIER, Baptiste MARQUIE, Thierry LANDUREAU.

Absents excusés : Daniel SALDANA, Emmanuelle LION, Sonia DEFFRENNES.

Procurations : Daniel SALDANA à Baptiste MARQUIE, Emmanuelle LION à Michel PERCHERON, Sonia DEFFRENNES à Thierry LANDUREAU.

Secrétaire de séance : Madame Anne HIRTZIG

Ouverture de la séance : 10 heures 05

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'accord d'ajouter un point à l'ordre du jour. Celui-ci portant sur l'attribution d'une subvention à l'association des anciens combattants. Ajout accepté à l'unanimité.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22/06/2022.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Tarification de la cantine scolaire au 1^{er} septembre 2022.

Suite au comité de pilotage du service commun de restauration du SICOVAL le 30 juin dernier, une augmentation des tarifs de 0.30 € a été votée afin de pallier aux augmentations prévues pour les denrées alimentaires, le carburant...

La commune ne prenant aucune marge sur les repas, nous devons également augmenter les tarifs afin de ne pas créer un déficit.

Nouveaux tarifs au 1^{er} septembre 2022 :

Tarification des repas (en € / repas)	
Maternelles	4,00 €
Primaires	4,10 €
Adultes	5,70 €

Vote à l'unanimité.

3/ Annulation de la délibération D2021-41 concernant le temps de travail à 1 607h.

Suite au courrier et à la prise de contact avec la Préfecture : aucune délibération n'est nécessaire car seul un agent est concerné et celui-ci respecte déjà les 1 607h.

Annulation de la délibération D2021-41 votée à l'unanimité.

4/ Rénovation du sol du foyer communal avec demande de subvention au Conseil Départemental.

Le sol du foyer datant de 1978, la réfection devient nécessaire et urgente avant que les dégradations ne deviennent irréversibles.

Devis fait auprès de la société SAINT MACLOU d'un montant de 3 637.87 € HT
Une subvention à hauteur de 40% peut être demandée au Conseil Départemental.

Voté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juillet 2022

5/ Approbation de la convention entre la commune et la communauté de communes : participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du PETR du Pays Lauragais.

Participation financière annuelle à la communauté de communes des Terres du Lauragais pour l'adhésion au PETR du Pays Lauragais : 1 289 €

Participation basée sur le nombre d'habitants (403 habitants pour Caignac selon le recensement INSEE de 2019).

Voté à l'unanimité.

6/ Approbation de la convention entre la commune et la communauté de communes : participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du GAL des Terroirs du Lauragais

Participation financière annuelle à la communauté de communes des Terres du Lauragais pour l'adhésion au GAL des Terroirs du Lauragais : 100 €

Participation basée sur le nombre d'habitants (403 habitants pour Caignac selon le recensement INSEE de 2019).

Voté à l'unanimité.

7/ Approbation de la convention entre la commune et la communauté de communes : participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du syndicat mixte ouvert Haute-Garonne Numérique.

Participation financière annuelle à la communauté de communes des Terres du Lauragais pour l'adhésion au syndicat mixte ouvert Haute-Garonne Numérique : 854 €

Participation basée sur le nombre d'habitants (403 habitants pour Caignac selon le recensement INSEE de 2019).

SDAN : Schéma Directeur d'Aménagement Numérique

Voté à l'unanimité.

8/ Attribution d'une subvention à l'association des anciens combattants.

Subvention de 150 €.

Voté à l'unanimité.

9/ Questions et informations diverses.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 12h00.

Le Maire
Serge BARTHES

